

Budget primitif 2024 – Budget assainissement

En exercice 11
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt - quatre
le 12 avril à dix -neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de
M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU,
MME CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENT : MME DELUCHE (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM.
LEURS , REBEYRAT.

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire

BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET ASSAINISSEMENT



Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2024 avant le 15 avril 2024

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- adopte le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2024 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 63 178.03 euros
Recettes 63 178.03 euros

Section d'investissement

Dépenses 229 103.07 euros
Recettes 229 103.07 euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 15 avril 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

